

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 03900

Numéro SIREN : 810 992 792

Nom ou dénomination : +Simple.fr

Ce dépôt a été enregistré le 31/08/2020 sous le numéro de dépôt 19047

# Greffe du tribunal de commerce de Marseille



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 31/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/19047

Type d'acte : Décision(s) des associés

### Déposant :

Nom/dénomination : +Simple.fr

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 810 992 792

N° gestion : 2015 B 03900

**+SIMPLE.FR**  
Société par actions simplifiée au capital de 1.555.922 euros  
Siège social : 2, rue Grignan – 13001 Marseille  
810 992 792 R.C.S. Marseille

(ci-après, la "**Société**")

---

**DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES  
EN DATE DU 30 MAI 2020  
PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE**

---

L'an deux mille vingt, le 30 mai,

**LES SOUSSIGNES :**

- (1) **M. ERIC MIGNOT**, de nationalité française, né le 8 octobre 1969 à Lyon (69), demeurant au 26, rue de la Faisanderie, 75116 Paris ("**Eric Mignot**"),
- (2) **M. ANTHONY JOUANNAU**, de nationalité française, né le 28 novembre 1977 à Paris (75), demeurant au 14, rue du Maréchal Fayolle, 13004 Marseille ("**Anthony Jouannau**"),
- (3) **LEBEECH**, une société par actions simplifiée dont le siège social se situe 2, rue Grignan, 13001 Marseille et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 803 563 154 R.C.S. Marseille ("**Lebeech**"),
- (4) **M. SALAH HAMIDA**, de nationalité française, né le 16 juillet 1974 à Epinal (88), demeurant au 5, rue de la Salle, 54000 Nancy ("**Salah Hamida**"),
- (5) **P ONE INVEST**, une société par actions simplifiée dont le siège social se situe 33, rue de Naples, 75008 Paris et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 853 247 104 R.C.S. Paris ("**P One Invest**"),
- (6) **ONERAGTIME +SIMPLE LIMITED**, une *limited liability company* de droit anglais dont le siège social se situe 5 Fleet Place, London EC4M 7RD et immatriculée auprès de la *Companies House* sous le numéro 10616286 ("**Oneragtime +Simple**"),
- (7) **M. OLIVIER DUHA**, de nationalité française, né le 7 février 1969 à Dax (40), demeurant au 22, rue Jean-Baptiste Meunier, Bruxelles (Belgique) ("**Olivier Duha**"),
- (8) **RB CONSEILS**, une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe 3, rue Théodule Ribot, 75017 Paris et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 483 717 583 R.C.S. Paris ("**RB Conseils**"),
- (9) **TIME**, une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe 4, passage Belmontet, 92210 Saint-Cloud et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 809 884 232 R.C.S. Nanterre ("**Time**"),
- (10) **M. THOMAS SAUNIER**, de nationalité française, né le 16 février 1967 à Compiègne (60), demeurant au 4, passage Belmontet, 92210 Saint-Cloud ("**Thomas Saunier**"),



- (11) **FPCI INNOVALLIANZ**, un fonds professionnel de capital investissement représenté par sa société de gestion, Iinvest Partners, une société anonyme dont le siège social se situe 117, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 414 735 175 R.C.S. Paris ("**Iinvest**") ("**FPCI InnovAllianz**"),
- (12) **FPCI IDINVEST PATRIMOINE 2015**, un fonds professionnel de capital investissement représenté par sa société de gestion, Iinvest ("**FPCI Iinvest Patrimoine 2015**"),
- (13) **FPCI OBJECTIF INNOVATION PATRIMOINE N° 9**, un fonds professionnel de capital investissement représenté par sa société de gestion, Iinvest ("**FPCI Objectif Innovation Patrimoine n°9**"),
- (14) **FPCI IDINVEST PATRIMOINE N° 6**, un fonds professionnel de capital investissement représenté par sa société de gestion, Iinvest ("**FPCI Iinvest Patrimoine n°6**"),
- (15) **FPCI INNOVATION PLURIEL N° 4**, un fonds professionnel de capital investissement représenté par sa société de gestion, Iinvest ("**FPCI Innovation Pluriel n°4**"),
- (16) **FPCI IDINVEST DIGITAL FUND III**, un fonds professionnel de capital investissement représenté par sa société de gestion, Iinvest ("**FPCI Iinvest Digital Fund III**"),
- (17) **CATTLEYA SA SICAV RAIF**, une société anonyme, société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement alternatif réservé de droit luxembourgeois dont le siège social se situe 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxemburg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B225662 ("**Cattleya**"),
- (18) **ANTHEMIS EVO LLP**, une *limited liability partnership* de droit anglais dont le siège social se situe 5th Floor 44 Great Marlborough Street, London, W1F 7JL et immatriculée auprès de la *Companies House* sous le numéro OC411369 ("**Anthemis**"),
- (19) **M. FRANCK HENNION**, de nationalité française, né le 9 juillet 1969 à Saint Ouen, demeurant au 33, rue d'Hennemont, 78100 Saint-Germain-en-Laye ("**Franck Hennion**"),
- (20) **M. FRANCK LE ROLLAND**, de nationalité française, né le 18 Janvier 1960 à Guérande, demeurant au 35, rue Gambetta, 92800 Puteaux ("**Franck Le Rolland**"),
- (21) **M. VINCENT TAUPIN**, de nationalité française, né le 4 juin 1959 à Paris, demeurant au 10, rue Benouville, 75116 Paris ("**Vincent Taupin**"), et
- (22) **AZUL FINANCIAL ADVICES**, une société de droit espagnol dont le siège social se situe calle Antoni Canals, 98 – 17480 Roses (Girona) Espagne et immatriculée sous le numéro id 3003 102 GI 57486 / NIF B55220552 ("**Azul**"),
- (23) **Oneragtime**, une société par actions simplifiée dont le siège social se situe 60, rue de Londres – 75008 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 827 695 453 ("**Oneragtime**"),
- (24) **FCPI Iinvest Patrimoine 2017**, un fonds commun de placement dans l'innovation représenté par sa société de gestion, Iinvest ("**FCPI Iinvest Patrimoine 2017**"),
- (25) **FCPI Objectif Innovation 2018**, un fonds commun de placement dans l'innovation représenté par sa société de gestion, Iinvest ("**FCPI Objectif Innovation 2018**")

- (26) **FCPI Idivest Patrimoine 2018**, un fonds commun de placement dans l'innovation représenté par sa société de gestion, Idivest ("**FCPI Idivest Patrimoine 2018**")
- (27) **MM Innov'**, une *société de libre partenariat (SLP)* immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 841 589 955 R.C.S. Paris, représentée par sa société de gestion, Idivest ("**MM Innov'**")
- (28) **Alma Mundi Insurtech Fund**, un *Fondo de Capital Riesgo Europeo* de droit espagnol représenté par sa société de gestion, Alma Mundi Ventures SGEIC S.A., ayant son siège social Plaza Santa Bárbara, n° 2, 28004, Madrid, Espagne et enregistrée sous le numéro NIF V-88221064 ("**Alma Mundi Ventures**") ("**Mundi**")

représentant l'ensemble des associés de la Société (les "**Associés**"),

**APRES AVOIR RAPPELE QUE :**

A la date des présentes, le capital social de la Société est fixé à 1.555.922 euros, divisé en :

- 915.305 actions ordinaires (les "**AO**") ;
- 89.769 actions de préférence de catégorie A (les "**ADP A**") ;
- 330.113 actions de préférence de catégorie B (les "**ADP B**") ; et
- 220.735 actions de préférence de catégorie C (les "**ADP C**"),

En date du 24 mars 2020, les Associés (à l'exception de Vincent Taupin, Franck Hennion, Franck Le Rolland et Azul) ont conclu un protocole d'investissement en langue anglaise intitulé "*Investment agreement*" (le "**Protocole**") aux termes duquel il est notamment prévu :

- l'émission d'ADP C nouvelles à chacune desquelles sont attachés deux bons de souscriptions d'actions, dont un bon de souscription dit "tranche 2" (les "**BSA<sub>tranche2</sub>**") et un bon de souscription dit "*ratchet*" (les "**BSA<sub>ratchet2020</sub>**" et avec les **BSA<sub>tranche2</sub>** et les ADP C auxquelles ils sont attachés, les "**ADP<sub>C</sub>BSA<sub>tranche1</sub>**") ;
- l'émission de bons de souscription dit "tranche 1" donnant droit, sur exercice, à des ADP<sub>C</sub>BSA<sub>tranche1</sub> à raison d'une (1) ADP<sub>C</sub>BSA<sub>tranche1</sub> par bon de souscription "tranche 1" exercé (les "**BSA<sub>tranche1</sub>**") ;
- l'émission de bons de souscription dit "tranche 1bis" donnant droit, sur exercice, à des ADP C à chacune desquelles est attaché un bon de souscription dit "*ratchet*" (les "**ADP<sub>C</sub>BSA<sub>tranche1-bis</sub>**"), à raison d'une (1) ADP<sub>C</sub>BSA<sub>tranche1-bis</sub> par bon de souscription "tranche 1bis" exercé (les "**BSA<sub>tranche1-bis</sub>**") ;
- la cession par certains Associés d'AO au profit de nouveaux investisseurs et la conversion des AO ainsi cédées en ADP C ;
- l'émission de bons de souscription dit "*ratchet*" autonomes (les "**BSA<sub>ratchet2020-bis</sub>**") ; et
- l'émission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise 2020 (les "**BSPCE<sub>2020</sub>**").

**APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE :**

- du rapport du Président aux Associés ;
- des statuts actuels de la Société ;
- du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à la prorogation de la période d'exercice des 7.948 BSA<sub>tranche1</sub> ;

- du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif à la prorogation de la période d'exercice des 3.778 BSA<sub>tranche1-bis</sub> ;
- des termes et conditions des BSA<sub>tranche1</sub> adoptés par décisions unanimes des Associés en date du 24 mars 2020 ;
- des termes et conditions des BSA<sub>tranche1-bis</sub> adoptés par décisions unanimes des Associés en date du 24 mars 2020 ;
- du projet de termes et conditions des BSA<sub>tranche1</sub> modifiés (les "**T&C des BSA<sub>tranche1</sub> Modifiés**") ;
- du projet de termes et conditions des BSA<sub>tranche1-bis</sub> modifiés (les "**T&C des BSA<sub>tranche1-bis</sub> Modifiés**") ;
- de la copie des décisions unanimes des titulaires de **BSA<sub>tranche1</sub>** et **BSA<sub>tranche1-bis</sub>** relatives à l'autorisation des décisions à venir des Associés ; et
- de la copie du procès-verbal de la réunion du comité stratégique relative à l'autorisation des décisions à venir des Associés.

**ONT PRIS LES DECISIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :**

- (1) Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises
- (2) Prorogation de la période d'exercice de 7.948 BSA<sub>tranche1</sub>
- (3) Prorogation de la période d'exercice de 3.778 BSA<sub>tranche1-bis</sub>
- (4) Pouvoirs en vue des formalités

## PREMIERE DECISION

*Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises*

Les Associés **décident d'approuver** expressément les conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises (par acte sous seing privé, sans convocation préalable ou autre formalité) et **déclarent** avoir pu prendre pleine et entière connaissance en temps utile de tous documents et informations nécessaires à l'information des associés préalablement à la prise des décisions qui suivent.

***Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.***

## DEUXIEME DECISION

*Prorogation de la période d'exercice de 7.948 BSA<sub>tranche1</sub>*

Les Associés, après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du Président aux Associés,
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif à la prorogation de la période d'exercice des BSA<sub>tranche1</sub>,
- les termes et conditions des BSA<sub>tranche1</sub> adoptés par décisions unanimes des Associés en date du 24 mars 2020 ;
- les T&C des BSA<sub>tranche1</sub> Modifiés figurant en **Annexe 1** des présentes,

constatant également l'autorisation préalable donnée dans ce cadre par les membres du comité stratégique de la Société,

après avoir constaté, conformément aux articles L. 228-98 du Code de commerce et suivants que le titulaire BSA<sub>tranche1</sub> a autorisé en date de ce jour, la modification de la période d'exercice des 7.948 BSA<sub>tranche1</sub>,

**prorogent** jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2020 la date limite d'exercice des 7.948 BSA<sub>tranche1</sub> émis aux termes des décisions unanimes des Associés en date du 24 mars 2020,

**décident** que toutes les autres caractéristiques des 7.948 BSA<sub>tranche1</sub> émis par décisions unanimes des Associés en date du 24 mars 2020 demeurent inchangées,

**approuvent** les T&C des BSA<sub>tranche1</sub> Modifiés figurant en **Annexe 1** des présentes.

***Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.***

## TROISIEME DECISION

*Prorogation de la période d'exercice de 3.778 BSA<sub>tranche1-bis</sub>*

Les Associés, après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du Président aux Associés ;
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes relatif à la prorogation de la période d'exercice des BSA<sub>tranche1-bis</sub>,



- les termes et conditions des BSA<sub>tranche1-bis</sub> adoptés par décisions unanimes des Associés en date du 24 mars 2020,
- les T&C des BSA<sub>tranche1-bis</sub> Modifiés figurant en **Annexe 2** des présentes,

après avoir constaté, conformément aux articles L. 228-98 du Code de commerce et suivants que le titulaire de 3.778 BSA<sub>tranche1-bis</sub> a autorisé ce jour, la prorogation de la période d'exercice des 3.778 BSA<sub>tranche1-bis</sub>,

constatant également l'autorisation préalable donnée dans ce cadre par les membres du comité stratégique de la Société,

**prorogent** jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2020 la date limite d'exercice des 3.778 BSA<sub>tranche1-bis</sub> émis aux termes des décisions unanimes des Associés en date du 24 mars 2020,

**décident** que toutes les autres caractéristiques des 3.778 BSA<sub>tranche1-bis</sub> émis par décisions unanimes des Associés en date du 24 mars 2020 demeurent inchangées,

**approuvent** les T&C des BSA<sub>tranche1</sub> Modifiés figurant en **Annexe 2** des présentes.

***Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.***

#### **QUATRIEME DECISION**

##### *Pouvoirs en vue des formalités*

Les Associés **délèguent** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales qu'il appartiendra.

***Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés.***



De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les Associés et répertorié sur le registre des décisions de l'assemblée générale des associés.

<p><b>M. ERIC MIGNOT</b></p>	<p>DocuSigned by: <i>Eric Mignot</i> C2A64ACDB307416...</p>
<p><b>M. ANTHONY JOUANNAU</b> pour son propre compte et au nom et pour le compte de <b>LEBEECH</b>, dûment autorisé</p>	<p>DocuSigned by: <i>A. Jouannau</i> BA1955ECDED443A...</p>
<p><b>M. SALAH HAMIDA</b></p>	<p>DocuSigned by: <i>Salah Hamida</i> 5795C968C437459...</p>
<p><b>P ONE INVEST</b> Représentée par M. Rémi BEGUIN</p>	<p>DocuSigned by: <i>Rémi Béguin</i> 0CA973824DA6431...</p>
<p><b>ONERAGTIME +SIMPLE</b> Représentée par Mme Stéphanie HOSPITAL</p>	<p>DocuSigned by: <i>Stéphanie Hospital</i> A403350C803B49D...</p>
<p><b>M. OLIVIER DUHA</b></p>	<p>DocuSigned by: <i>Olivier Duha</i> AC78FBD260B14F8...</p>
<p><b>RB CONSEILS</b> Représentée par M. Rémi BEGUIN</p>	<p>DocuSigned by: <i>Rémi Béguin</i> 0CA973824DA6431...</p>
<p><b>TIME</b> Représentée par Mme Béatrice SAUNIER</p>	<p>DocuSigned by: <i>Béatrice Saunier</i> 6C2D980B0D8C47C...</p>
<p><b>M. THOMAS SAUNIER</b></p>	<p>DocuSigned by: <i>Thomas Saunier</i> 6FA4E391B116437</p>
<p><b>FPCI INNOVALLIANZ</b> <b>FPCI IDINVEST PATRIMOINE 2015</b> <b>FPCI OBJECTIF INNOVATION PATRIMOINE N° 9</b> <b>FPCI IDINVEST PATRIMOINE N° 6</b> <b>FPCI INNOVATION PLURIEL N° 4</b> <b>FPCI IDINVEST DIGITAL FUND III</b> <b>FCPI IDINVEST PATRIMOINE 2017</b> <b>FCPI OBJECTIF INNOVATION 2018</b> <b>FCPI IDINVEST PATRIMOINE 2018</b> Représentés par Iinvest, elle-même représentée par Mme Chloé GIARD</p>	<p>DocuSigned by: <i>Chloé Giard</i> 2AF54CACD70F462...</p>
<p><b>CATTLEYA SA SICAV RAIF</b> Représentée par M. Anthony GRACA et/ou M. Johnny EI HACHEM</p>	<p>DocuSigned by: <i>Anthony Graca</i> B464C80258764BD... DocuSigned by: <i>Johnny El Hachem</i> 045C35054A14423</p>



<b>ANTHEMIS EVO LLP</b> Représentée par Mme Ruth Foxe BLADER	DocuSigned by: <i>Ruth Foxe Blader</i> 8B11A59FBE81422...
<b>M. FRANCK HENNION</b>	DocuSigned by:  2069AF75A65C4A4...
<b>M. FRANCK LE ROLLAND</b>	DocuSigned by:  C56ADE6873A94D1...
<b>M. VINCENT TAUPIN</b>	DocuSigned by:  477DCFF7C6F74B0...
<b>AZUL FINANCIAL ADVICES</b> Représentée par M. Michel DUPUYDAUBY	DocuSigned by:  146407FD5EFFE475...
<b>ONERAGTIME</b> Représentée par Mme Stéphanie HOSPITAL	DocuSigned by: <i>Stéphanie Hospital</i> A403350C803B49D
<b>MM INNOV'</b> Représentée par Idinvest elle-même représentée par Mme Chloé GIARD	DocuSigned by: <i>Chloé Giard</i> 2AF54CACD70F462...
<b>MUNDI</b> Représentée par Alma Mundi Ventures elle-même représentée par M. Javier SANTISO	DocuSigned by: <i>Javier Santiso</i> 5D8450741CE842D...



## LISTE DES ANNEXES

**Annexe 1** : Termes et conditions des BSA<sub>tranche1</sub> Modifiés

**Annexe 2** : Termes et conditions des BSA<sub>tranche1-bis</sub> Modifiés



## ANNEXE 1

### **T&C des BSA<sub>tranche1</sub> Modifiés**

L'intégralité des 7.948 BSA<sub>tranche1</sub> donnera à son titulaire le droit de souscrire un nombre total de 7.948 ADP<sub>C</sub>BSA<sub>tranche1</sub>, à raison d'un BSA<sub>tranche1</sub> donnant droit à une ADP<sub>C</sub>BSA<sub>tranche1</sub>, étant précisé que le titulaire de BSA<sub>tranche1</sub> fera son affaire personnelle du regroupement des droits de souscription résultant de l'exercice de tout ou partie des BSA<sub>tranche1</sub> qu'il détient et, au cas où ce regroupement ne donnerait pas droit de souscrire un nombre entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur.

Il est rappelé que les ADP<sub>C</sub>BSA<sub>tranche1</sub> souscrites sur exercice des BSA<sub>tranche1</sub> sont identiques aux ADP<sub>C</sub>BSA<sub>tranche1</sub> dont l'émission est proposée aux termes de la Troisième décision des présentes.

Chaque ADP<sub>C</sub>BSA<sub>tranche1</sub> sera émise au prix de 36,28 euros (prime d'émission incluse).

Les BSA<sub>tranche1</sub> seront exerçables par son titulaire, en tout ou partie, à tout moment à compter de la présente décision unanime des associés et au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2020 à minuit.

Sauf décision contraire du Président avant le 1<sup>er</sup> septembre 2020, les BSA<sub>tranche1</sub> seront caducs de plein droit à cette date.

Les BSA<sub>tranche1</sub> seront caducs de plein droit immédiatement avant toute Introduction, mais ce, sous réserve de sa réalisation.

Pour qu'un BSA<sub>tranche1</sub> soit valablement exercé, la demande d'attribution d'ADP<sub>C</sub>BSA<sub>tranche1</sub> correspondante (constituée par un bulletin de souscription) devra être adressée par lettre ou courrier recommandé ou avec avis de réception ou remis en main propre et parvenue à la Société au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2020 à minuit ou, si cette date lui est antérieure, au plus tard immédiatement avant l'Introduction et, lorsque le prix de souscription des ADP<sub>C</sub>BSA<sub>tranche1</sub> sera libéré par chèque, le chèque sera joint à la demande. S'il ne s'agit pas d'un chèque de banque, il ne vaudra libération à sa date de réception que s'il est dûment provisionné. Lorsque le prix de souscription des ADP<sub>C</sub>BSA<sub>tranche1</sub> sera libéré par virement bancaire, le prix de souscription devra être parvenu sur le compte de la Société dans les dix (10) jours calendaires suivant la date de réception par la Société de ladite demande de souscription.

En application des articles L. 228-91 et L. 225-132 du Code de commerce, l'adoption de la présente annexe emporte de plein droit au profit du porteur de BSA<sub>tranche1</sub> renonciation des associés à leur droit préférentiel de souscription aux ADP<sub>C</sub>BSA<sub>tranche1</sub> auxquelles les BSA<sub>tranche1</sub> donnent droit.

Les ADP C nouvelles remises au souscripteur lors de l'exercice des BSA<sub>tranche1</sub> auront les mêmes caractéristiques que les ADP C existantes de la Société, seront soumises à toutes les dispositions statutaires et jouiront des mêmes droits que les ADP C existantes, seront inscrites en compte dès leur création, porteront jouissance dès leur création et auront droit au dividende versé, le cas échéant, au titre de l'exercice en cours lors de leur souscription.

Pour les besoins de l'article L. 228-103 du Code de commerce, les titulaires de BSA<sub>tranche1</sub> seront groupés en une masse dotée de la personnalité civile pour la protection de leurs intérêts communs, conformément aux articles L. 228-98 et suivants du Code de commerce.

Chaque BSA<sub>tranche1</sub> ne pourra être exercé qu'une fois, sera émis sous la forme nominative et fera l'objet d'une inscription en compte au nom du titulaire.

## ANNEXE 2

### **T&C des BSA<sub>tranche1-bis</sub> Modifiés**

L'intégralité des 3.778 BSA<sub>tranche1-bis</sub> donnera à son titulaire le droit de souscrire un nombre total de 3.778 ADP<sub>C</sub>BSA<sub>tranche1-bis</sub>, à raison d'un BSA<sub>tranche1-bis</sub> donnant droit à une ADP<sub>C</sub>BSA<sub>tranche1</sub>, étant précisé que le titulaire de BSA<sub>tranche1</sub> fera son affaire personnelle du regroupement des droits de souscription résultant de l'exercice de tout ou partie des BSA<sub>tranche1</sub> qu'il détient et, au cas où ce regroupement ne donnerait pas droit de souscrire un nombre entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur.

Il est rappelé que les ADP<sub>C</sub>BSA<sub>tranche1-bis</sub> souscrites sur exercice des BSA<sub>tranche1-bis</sub> sont des ADP C à chacune desquelles sont attachés un (1) BSA<sub>tranche1</sub> dont les termes et conditions figurent en **Annexe 3** des présentes.

Chaque ADP<sub>C</sub>BSA<sub>tranche1-bis</sub> sera émise au prix de 36,28 euros (prime d'émission incluse).

Les BSA<sub>tranche1-bis</sub> seront exerçables par son titulaire, en tout ou partie, à tout moment à compter de la présente assemblée et au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2020 à minuit.

Sauf décision contraire du Président avant le 1<sup>er</sup> septembre 2020, les BSA<sub>tranche1-bis</sub> seront caducs de plein droit à cette date.

Les BSA<sub>tranche1-bis</sub> seront caducs de plein droit immédiatement avant toute Introduction, mais ce, sous réserve de sa réalisation.

Pour qu'un BSA<sub>tranche1-bis</sub> soit valablement exercé, la demande d'attribution d'ADP<sub>C</sub>BSA<sub>tranche1-bis</sub> correspondante (constituée par un bulletin de souscription) devra être adressée par lettre ou courrier recommandé ou avec avis de réception ou remis en main propre et parvenue à la Société au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2020 à minuit ou, si cette date lui est antérieure, au plus tard immédiatement avant l'Introduction et, lorsque le prix de souscription des ADP<sub>C</sub>BSA<sub>tranche1-bis</sub> sera libéré par chèque, le chèque sera joint à la demande. S'il ne s'agit pas d'un chèque de banque, il ne vaudra libération à sa date de réception que s'il est dûment provisionné. Lorsque le prix de souscription des ADP<sub>C</sub>BSA<sub>tranche1-bis</sub> sera libéré par virement bancaire, le prix de souscription devra être parvenu sur le compte de la Société dans les dix (10) jours calendaires suivant la date de réception par la Société de ladite demande de souscription.

En application des articles L. 228-91 et L. 225-132 du Code de commerce, l'adoption de la présente annexe emporte de plein droit au profit du porteur de BSA<sub>tranche1-bis</sub> renonciation des associés à leur droit préférentiel de souscription aux ADP<sub>C</sub>BSA<sub>tranche1-bis</sub> auxquelles les BSA<sub>tranche1-bis</sub> donnent droit.

Les ADP C nouvelles remises au souscripteur lors de l'exercice des BSA<sub>tranche1-bis</sub> auront les mêmes caractéristiques que les ADP C existantes de la Société, seront soumises à toutes les dispositions statutaires et jouiront des mêmes droits que les ADP C existantes, seront inscrites en compte dès leur création, porteront jouissance dès leur création et auront droit au dividende versé, le cas échéant, au titre de l'exercice en cours lors de leur souscription.

Pour les besoins de l'article L. 228-103 du Code de commerce, les titulaires de BSA<sub>tranche1-bis</sub> seront groupés en une masse dotée de la personnalité civile pour la protection de leurs intérêts communs, conformément aux articles L. 228-98 et suivants du Code de commerce.

Chaque BSA<sub>tranche1-bis</sub> ne pourra être exercé qu'une fois, sera émis sous la forme nominative et fera l'objet d'une inscription en compte au nom du titulaire.

# Greffe du tribunal de commerce de Marseille



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 31/08/2020

Numéro de dépôt : 2020/19047

Type d'acte : Décision(s) du président  
Décision d'augmentation

### Déposant :

Nom/dénomination : +Simple.fr

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 810 992 792

N° gestion : 2015 B 03900

**+SIMPLE.FR**  
Société par actions simplifiée au capital de 1.555.922 euros  
Siège social : 2, rue Grignan – 13001 Marseille  
810 992 792 R.C.S. Marseille

(ci-après, la "**Société**")

Le Contrôleur  
des Finances Publiques  
Patrice KANTARJIAN

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT**

**EN DATE DU 8 juillet 2020**

L'an deux mille vingt,

le 8 juillet,

à 10 heures 30,

A toutes fins utiles, il est préalablement rappelé que les associés de la Société (à l'exception de Vincent Taupin, Franck Hennion, Franck Le Rolland et Azul) ont conclu, en date du 24 mars 2020, un protocole d'investissement en langue anglaise intitulé "*Investment agreement*" (le "**Protocole**") aux termes duquel il est notamment prévu :

- l'émission d'actions de préférence de catégorie C nouvelles (les "**ADP C**") à chacune desquelles sont attachés deux bons de souscriptions d'actions, dont un bon de souscription dit "tranche 2" (les "**BSA<sub>tranche2</sub>**") et un bon de souscription dit "ratchet" (les "**BSA<sub>ratchet2020</sub>**") et avec les **BSA<sub>tranche2</sub>** et les **ADP C** auxquelles ils sont attachés, les "**ADP<sub>CBSA<sub>tranche1</sub></sub>**" (l' "**Augmentation de Capital**") ;
- l'émission de bons de souscription dit "tranche 1" donnant droit, sur exercice, à des **ADP<sub>CBSA<sub>tranche1</sub></sub>** à raison d'une (1) **ADP<sub>CBSA<sub>tranche1</sub></sub>** par bon de souscription "tranche 1" exercé (les "**BSA<sub>tranche1</sub>**") ;
- l'émission de bons de souscription dit "tranche 1bis" donnant droit, sur exercice, à des **ADP C** à chacune desquelles est attaché un bon de souscription dit "ratchet" (les "**ADP<sub>CBSA<sub>tranche1-bis</sub></sub>**"), à raison d'une (1) **ADP<sub>CBSA<sub>tranche1-bis</sub></sub>** par bon de souscription "tranche 1bis" exercé (les "**BSA<sub>tranche1-bis</sub>**") ;
- l'émission de bons de souscription dit "ratchet" autonomes (les "**BSA<sub>ratchet2020-bis</sub>**") ; et
- l'émission de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise 2020 (les "**BSPCE<sub>2020</sub>**").

Monsieur Eric Mignot, agissant en qualité de président de la Société (le "**Président**"), a pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant, à l'issue des décisions unanimes des associés de la Société (les "**Associés**") prises par acte sous seing privé, en date du 24 mars 2020 portant sur l'émission des titres susvisés et en date du 30 mai 2020 portant sur la prorogation des périodes d'exercice des **BSA<sub>tranche1</sub>** et des **BSA<sub>tranche1-bis</sub>** jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2020 (ci-après, ensemble, les "**Décisions Unanimes des Associés**") :

- 1) Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social en numéraire d'un montant nominal global de 7.948 euros, par émission de 7.948 **ADP<sub>CBSA<sub>tranche1</sub></sub>** d'une valeur

1

nominale d'un (1) euro, chacune assortie d'une prime d'émission unitaire de 35,28 euros, à la suite de l'exercice de l'intégralité des 7.948 BSA<sub>tranche1</sub>

- 2) Modifications des statuts de la Société, conformément aux pouvoirs conférés au Président de la société aux termes des Décisions Unanimes des Associés
- 3) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président,

indique que la Société a reçu ce jour de la part :

- de la société Oneragtime, une société par actions simplifiée dont le siège social se situe 60, rue de Londres – 75008 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 827 695 453 ("**Oneragtime**"), titulaire de 7.948 BSA<sub>tranche1</sub>, un bulletin d'exercice de l'intégralité des BSA<sub>tranche1</sub> et de souscription d'actions correspondantes.

Le Président agissant conformément aux pouvoirs qui lui ont été spécifiquement conférés à cet effet dans le cadre des Décisions Unanimes des Associés,

**A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :**

#### PREMIÈRE DÉCISION

***Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social en numéraire d'un montant nominal global de 7.948 euros, par émission de 7.948 ADP<sub>C</sub>BSA<sub>tranche1</sub> d'une valeur nominale d'un (1) euro, chacune assortie d'une prime d'émission unitaire de 35,28 euros, à la suite de l'exercice de l'intégralité des 7.948 BSA<sub>tranche1</sub>***

Le Président,

après avoir rappelé que, dans le cadre des Décisions Unanimes des Associés, les Associés ont décidé l'émission de 7.948 BSA<sub>tranche1</sub> au prix unitaire de 0,01 euro avec suppression du droit préférentiel de souscription des Associés au bénéfice de Oneragtime, étant précisé qu'un BSA<sub>tranche1</sub> ainsi émis donne le droit de souscrire, sur exercice, à une ADP<sub>C</sub>BSA<sub>tranche1</sub> de la Société, c'est-à-dire une ADP C à laquelle est attachée deux bons de souscription d'actions :

- i. un BSA<sub>tranche2</sub> donnant le droit de souscrire, sur exercice à des ADP C de la Société à chacune desquelles est attaché un bon de souscription dit "*ratchet*" (les "*BSA<sub>ratchet2020-ter</sub>*" et ensemble avec les ADP C auxquelles ils sont attachés, les "*ADP<sub>C</sub>BSA<sub>tranche2</sub>*"), et
- ii. un BSA<sub>ratchet2020</sub> donnant le droit de souscrire, sur exercice, à des ADP C de la Société,

au vu des documents suivants :

1. le bulletin d'exercice de l'intégralité des BSA<sub>tranche1</sub> et de souscription d'actions dûment signé par Oneragtime, attestant de sa décision de souscrire 7.948 ADP<sub>C</sub>BSA<sub>tranche1</sub> de la Société à un prix unitaire de 36,28 euros par titre (correspondant à une valeur nominale d'un euro par titre assortie d'une prime d'émission unitaire de 35,28 euros) en exercice de 7.948 BSA<sub>tranche1</sub> et ce, par virement sur le compte en banque de la Société de la somme de 288.353,44 euros ; et

2



2. le relevé du compte bancaire de la Société faisant apparaître le virement ci-dessus ;

**constate** que l'augmentation de capital social de la Société d'un montant nominal de 7.948 euros a été définitivement réalisée du seul fait de l'exercice des BSA<sub>tranche1</sub> et du versement correspondant par la création et l'émission de 7.948 ADP<sub>CBSA<sub>tranche1</sub></sub> d'un euro de valeur nominale chacune assorties d'une prime d'émission de 35,28 euros chacune, entièrement libérées et intégralement attribuées à Oneragtime, portant ainsi le montant du capital social à 1.563.870 euros, et

**décide** que la prime d'émission, d'un montant total de 280.405,44 euros, sera inscrite à un compte spécial de capitaux propres, intitulé « prime d'émission », sur lequel porteront dans les conditions prévues aux statuts, les droits de tous les Associés, propriétaires d'actions anciennes ou nouvelles, et qui pourra recevoir toute affectation décidée par la collectivité des Associés.

### DEUXIEME DÉCISION

#### ***Modifications des statuts de la Société, conformément aux pouvoirs conférés au Président de la société aux termes des Décisions Unanimes des Associés***

Le Président, en conséquence de ce qui précède et conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes des Décisions Unanimes des Associés, **décide** de modifier l'article 7 des statuts de la Société comme suit :

#### **ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL**

Cet article est désormais rédigé comme suit :

\*\*\*\*\*

*"Le capital social de la Société est fixé à 1.563.870 euros, divisé en :*

- 915.305 actions ordinaires ;
- 89.769 actions de préférence de catégorie A (les « **Actions A** ») ;
- 330.113 actions de préférence de catégorie B (les « **Actions B** ») ; et
- 228.683 actions de préférence de catégorie C (les « **Actions C** »),

*toutes d'un (1) euro de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées.*

*Les Actions A, les Actions B et les Actions C sont régies par les dispositions des articles L. 228-11 à L. 228-20 du Code de commerce et soumises aux stipulations des statuts. Les droits particuliers attachés aux Actions A, aux Actions B et aux Actions C figurent en Annexe 1 aux présents statuts."*

\*\*\*\*\*

**TROISIEME DÉCISION**

***Pouvoirs pour formalités***

Le Président **confère** tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

\* \*  
\*

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

**MONSIEUR ERIC MIGNOT**

Président

DocuSigned by:

*Eric Mignot*

CSA65ACTB337418..

